



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2010-2011

CG/pk

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2011

ORDRE DU JOUR :

Entrevue avec une délégation de la Commission du Contrôle budgétaire du Parlement de Lituanie

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Anne Brasseur, M. Félix Braz, M. Norbert Hauptert en remplacement de M. Lucien Clement, M. Félix Eischen, M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen

Mme Loreta Graužinienė, M. Andrius Mazuronis, Mme Donalda Meiželytė-Svilienė, Mme Agnė Bilotaitė, M. Saulius Stoma, M. Kazimieras Uoka, Mme Daiva Raudonienė, Mme Rasa Budbergytė, Membres de la délégation lituanienne

Mme Caroline Guezennec, de l'administration parlementaire

Excusé : M. Lucien Clement

*

Présidence : Mme Anne Brasseur, Président de la Commission

*

Après avoir procédé à la présentation des députés luxembourgeois présents, Madame le Président décrit en détail le rôle particulier qu'occupe la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire au sein de la Chambre des Députés, son fonctionnement ainsi que ses relations avec la Cour des comptes et le Gouvernement.

Mme Loreta Graužinienė, Président de la commission parlementaire lituanienne et membre de l'opposition, présente les membres de la délégation lituanienne et précise que la commission a été instaurée en 2004. La commission collabore avec le « contrôle d'Etat »

(state control), organe indépendant, en charge du contrôle de la légalité de la gestion des fonds publics et de l'implémentation du budget. Elle en examine les rapports et élabore ses propres rapports qui peuvent ensuite avoir une incidence sur le projet de budget de l'Etat. La commission contrôle également en détail les dépenses des différents ministres. Les travaux de la commission sont publics. Ces derniers temps, la commission a surtout été confrontée à de sérieux problèmes en matière de respect de la législation sur les marchés publics.

En réponse à plusieurs questions de la commission parlementaire luxembourgeoise, la délégation lituanienne fournit les explications suivantes :

- La commission du contrôle parlementaire lituanienne collabore également avec la cour des comptes lituanienne composée d'auditeurs externes indépendants.
- En ce qui concerne le contrôle des dépenses des ministres, la commission se voit communiquée un rapport trimestriel assez détaillé portant sur leurs dépenses en matière de frais de représentation, de voyages, etc. Les chiffres sont comparés aux prévisions ainsi qu'aux dépenses de l'année précédente. Les ministres se doivent de justifier ces dépenses. Ce volet suscite évidemment beaucoup l'intérêt des médias.
- La commission exerce également une fonction de contrôle de l'exécution des fonds européens accordés à la Lituanie.
- Le bureau de la commission du contrôle de l'exécution budgétaire est composé de 6 personnes pour accomplir une charge de travail considérable. De plus, chaque député dispose de 3 conseillers qui l'aident à exécuter son travail.

Madame le Président explique, en réponse à une question, les dernières évolutions du rôle du chef de l'Etat au sein de la monarchie constitutionnelle qu'est le Luxembourg.

Les documents suivants sont distribués aux membres de la délégation lituanienne :

- Loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat
- Loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes
- COMEXBU - Procédure applicable aux rapports spéciaux de la Cour des comptes
- Procédure à suivre en matière de préparation et de présentation de nouveaux projets d'infrastructure

Luxembourg, le 21 octobre 2011

La secrétaire,
Caroline Guezennec

Le Président,
Anne Brasseur